

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 29 Mai 2017

Objet
**Recrutement de
cinq agents de
service
polyvalents et
d'un agent de
caisse et de
service en
contrat unique
d'insertion.
Décision**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 23 Mai 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents : MME N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON, MME C. LACUEY, M. IGLESIAS, MME DURLIN, M. GALAN, MME REMAUT, MME COLLIN, MME BONNAL, MME LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA, MME LARUE, M. LERAUT, M. BOURIGAUT, MME HERMENT, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. BELLOC, M. HADON , Mme VELU, M. GELOS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CAVALIERE à M. PUYOBRAU - MME MILLORIT à Mme COLLIN - MME CHEVAUCHERIE à M. MEYRE, MME LAQUIEZE à Mme DURLIN, M. VERBOIS à M. CALT

MME N. LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer cinq postes d'agents de service polyvalents et un poste d'agent de caisse et de service en contrat unique d'insertion (CUI) pour renforcer les équipes municipales à la piscine et dans les écoles.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par les contrats aidés. Conformément à la réglementation, les recrutements en CUI concernent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Les six postes non qualifiés sont créés en contrat unique d'insertion (CUI) à 20h hebdomadaires.

Parmi ces postes, trois sont créés à compter du 1^{er} juin 2017 pour la piscine municipale : un poste polyvalent destiné à l'accueil du public, à la gestion des encaissements et au nettoyage de site et deux postes d'agents de service principalement consacrés à l'entretien des locaux.

Trois autres postes d'agents de service polyvalents sont, en outre, créés à compter du 1^{er} août 2017 pour assurer dans les écoles le nettoyage des locaux, la restauration collective et la surveillance des interclasses.

Considérant la possibilité de tutorat par des agents expérimentés et volontaires de la Ville, qui sont formés à cet accompagnement et encadrés par le service Formation Insertion Qualité de vie au travail,

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne, par la Mission Locale des Hauts de Garonne et le Cap Emploi,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu l'arrêté du 8 février 2017 portant montant des aides pour le contrat unique d'insertion ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés Publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 22 mai 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le Maire de la Ville de FLOIRAC à créer six postes en contrat unique d'insertion à 20 heures hebdomadaires : deux postes d'agents de service polyvalents et un poste d'agent de caisse et de service à compter du 1^{er} juin 2017 et trois postes d'agents de service polyvalents à compter du 1^{er} août 2017.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense est inscrit au Budget Primitif de la Ville, Chapitre 012, Article 64168 du budget « Contrat unique d'insertion ».

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 30 Mai 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU

Nombre de votants :	32
Suffrages exprimés :	32
Pour :	32
Contre :	
Abstention :	1 M. GELOS